

Le Collectivisme au Collège de France.
Guesde
1900

BIBLIOTHÈQUE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

LE COLLECTIVISME AU COLLÈGE DE FRANCE

PAR

JULES GUESDE

PRIX : 20 CENTIMES

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(*Librairie GEORGES BELLAIS*)
17, RUE CUJAS

1900

BIBLIOTHÈQUES SOCIALISTES A PRIX FIXES [1]

Pour un prix global très avantageux, la *Société nouvelle de librairie et d'édition* a réussi à constituer des **Bibliothèques socialistes à prix fixes**. Ces bibliothèques, qui ne réunissent que des travaux de valeur, œuvres des auteurs les plus compétents, forment un tout et offrent chacune, à des degrés divers, à la fois une vue générale et des renseignements précis sur le socialisme. Ces bibliothèques se recommandent à tous les groupes et à tous les citoyens désireux de connaître l'ensemble de l'histoire, de la doctrine, des partis socialistes.

Bibliothèque à 6 francs

K. Marx et F. Engels. — *Manifeste du parti communiste.*
A. Schaeffle. — *La quintessence du socialisme.*
Programme du parti ouvrier, par Jules Guesde et Paul Lafargue.
Programme agricole, commenté par P. Lafargue.
Jules Guesde. — *Le collectivisme,* conférence de Bruxelles.
J. Allemane. — *Programme législatif.*
J. Allemane. — *Programme municipal.*
A. Millerand. — *La plateforme électorale.*
Compère Morel. — *La vérité aux paysans.*
Ch. Baggio. — *Catéchisme de l'ouvrier.*
E. Milhaud. — *Le congrès socialiste de Stuttgart.*
Jean Jaurès. — *L'unité socialiste.*
Jean Jaurès. — *Action socialiste* (1re série), fort vol. in-16.
E. Bellamy. — *Cent ans après ou en l'an 2000.*
Trois mois du *Mouvement socialiste*, année 1899.

1. Ajouter 0 fr. 60 pour le port.

BIBLIOTHÈQUE DU PARTI OUVRIER FRANÇAIS

LE COLLECTIVISME AU COLLÈGE DE FRANCE

PAR

JULES GUESDE

PARIS
SOCIÉTÉ NOUVELLE DE LIBRAIRIE ET D'ÉDITION
(Librairie GEORGES BELLAIS)
17, RUE CUJAS

1900


LIBRARY
SEP 21 1961
UNIVERSITY OF TORONTO

Les pages qui suivent sont une réponse des plus sommaires au cours de M. Paul Leroy-Beaulieu contre « les systèmes connus sous le nom de Collectivisme ».

Elles parurent presque textuellement dans le journal L'Égalité *de 1881-82, sous le titre :* Leçons à un professeur.

Si je les réédite aujourd'hui, dans les loisirs que m'a faits la cour d'assises de l'Allier, ce n'est pas, — est-il besoin de le dire — pour triompher une fois de plus d'un adversaire oublié, mais à seule fin d'établir que, contre nos conclusions collectivistes ou communistes, il est plus facile de trouver des juges et des geôliers que des arguments.

J. G.

Prison de Sainte-Pélagie, le 10 août 1883.

LE COLLECTIVISME

AU COLLÈGE DE FRANCE

Depuis trois années qu'elle jette — inutilement — dans les jambes du socialisme ses argousins, ses juges et ses plumitifs, la bourgeoisie française a fini par comprendre qu'il ne serait peut-être pas inutile de connaître un tantinet ce qu'elle combat. Et comme elle a poussé la division du travail jusqu'à avoir des gens spéciaux chargés de penser pour elle, de même que d'autres, — les ouvriers, — ont la charge de produire pour elle, elle a demandé un rapport, — ou un cours, — sur la question à un de ses « penseurs ordinaires », membre de l'Institut, professeur au Collège de France, M. Paul Leroy-Beaulieu.

Ce dernier, qui n'a rien à refuser à des patrons qui paient aussi bien, — venu en France sans un rouge liard, il est actuellement à la tête de je ne sais combien de fermes, sans compter ses divers traitements de professeur, d'académicien et de rédacteur des *Débats* et de l'*Economiste Français*, — s'est mis immédiatement à l'œuvre, et les leçons hebdomadaires qu'il débite au Collège de France sur « les systèmes connus sous le nom de collectivisme » sont le résultat de celles qu'il a dû prendre lui-même, — et dont il avait le plus grand besoin, si j'en juge

par son dernier gros volume sur « la distribution des richesses » où l'on fait rimer collectivisme avec propriété communale et fermage individuel.

Aujourd'hui, grâce à Schaeffle, qu'il récite à peu près couramment, M. Leroy-Beaulieu est à l'abri de pareilles..... erreurs. A l'école, — d'ailleurs très incomplète, — de cet ancien ministre d'Autriche devenu le *souffleur* de M. de Bismarck, il a appris une foule de choses que M. de La Palisse n'aurait pas eu à apprendre : par exemple, qu' « en régime d'appropriation *collective,* les travailleurs ne posséderaient pas *individuellement* l'instrument de leur travail » ; ou qui sont encore ignorées de MM. Pessard, Bigot et autres Fouquier : par exemple, que « le collectivisme qui, à la propriété et à la production privées et morcelées d'aujourd'hui, entend substituer la propriété et la production sociale ou unitaire, n'est pas le *partage périodique* » ; ou encore « que les collectivistes ne veulent pas détruire le capital, briser les machines, raser les ateliers, mais s'en emparer au profit de tous en supprimant le capitaliste ».

Là, malheureusement, à ces *truismes* s'arrête la science nouvelle de notre professeur qui, dès que de la simple citation il passe à l'exposé personnel et critique, dès qu'il sort, en un mot, de son rôle de perroquet, entasse ineptie sur ineptie et redevient le « blagueur » économiste que l'on sait.

C'est ainsi qu'en réponse au collectivisme qui place dans sa sujétion au capital la source de la servitude de la classe ouvrière ou productive, il soutiendra que la division de la société en classe capitaliste et en classe prolétarienne est de nécessité naturelle, qu'elle correspond à la division du travail ; que si la classe capitaliste s'adjuge la plus grosse part du produit, c'est qu'elle représente le travail intellectuel, directeur ou administratif, supérieur au simple travail manuel, et qu'il n'en sera pas autrement dans l'ordre collectiviste.

Travailleurs intellectuels, — et par suite supérieurs, — les porteurs de deniers d'Anzin qui palpent

des 40,000 francs de dividende par denier, et ne participent pas même par l'intermédiaire d'une gérance — *non élue* — à l'exploitation de la mine !

Travailleurs non moins intellectuels, — et non moins supérieurs, — les actionnaires et obligataires des chemins de fer qui ne connaissent des voies ferrées et de leur exploitation que les recettes qu'ils empochent et les wagons-lits dans lesquels ils se font voiturer !

La caractéristique de la production capitaliste, — à laquelle *le capitaliste devient de plus en plus étranger,* toutes les fonctions se trouvant remplies, depuis les plus cérébrales jusqu'aux plus musculaires, par des salariés, et *dans laquelle il n'intervient qu'après, le produit une fois obtenu, pour se l'approprier et le consommer,* — échappe à M. Beaulieu ; comme il lui échappe que, si en régime collectiviste la division du travail en intellectuel et manuel pouvait persister, les fonctions — pour si diverses qu'elles fussent — ne créeraient aucune inégalité entre les divers producteurs, réduits, — quel que soit leur genre de travail, — à une part égale dans le produit.

Au collectivisme, qui se présente comme le seul moyen de faire cesser la séparation existant aujourd'hui entre les travailleurs et leur instrument de travail *possédé par des non travailleurs,* il répondra encore que ce divorce n'existera pas moins dans la société que nous poursuivons. Et pourquoi ? Parce que ce ne sera pas individuellement, dans chaque travailleur, que s'accomplira cette réunion des deux facteurs de la production, le capital et le travail, et qu'entre les travailleurs et le capital socialisé se dressera une légion de fonctionnaires.

Ce qui lui sert de cerveau n'arrive pas à saisir que la possession en commun des moyens de production par l'ensemble des travailleurs, en faisant disparaître la classe qui vit de profits, assurera l'intégralité du produit à la totalité des producteurs. Pas plus qu'il ne réussit à se rendre compte que ces fonctionnaires qui

l'épouvantent, éligibles et révocables, dépouillés de tous moyens de coercition, ne seront et ne pourront être que des collaborateurs à titre différent.

Il y aura là, dans l'ordre économique, la même révolution qui s'est accomplie dans l'ordre politique par la substitution à la monarchie héréditaire d'une république dans laquelle l'élection serait à la base de toutes les fonctions.

Mais, où M. Paul Leroy-Beaulieu s'est surpassé, c'est lorsque, démasquant toutes ses batteries, il a foudroyé le collectivisme au nom de la justice, de l'utilité — ou de l'intérêt général, — et de la liberté, convaincues au contraire de trouver leur pleine et entière satisfaction dans la plus juste, la plus avantageuse et la plus libre des sociétés, la société capitaliste.

Le Collectivisme et la Justice

Que l'ordre capitaliste satisfasse à la justice alors que, au prix d'un travail de taupe dont ne voudraient pas des galériens et au risque d'être enterrés vivants ou carbonisés par le grisou, il oblige les mineurs du Pas-de-Calais, par exemple, pour un gain annuel de 1,000 fr., à produire seize millions de dividende par an à l'oisiveté de quelques milliers d'actionnaires ; voilà qui est déjà suffisamment paradoxal. Mais que l'ordre collectiviste soit incompatible avec cette même justice, parce que, confondant dividende et salaire, il assurerait la possession du *tout* aux seuls créateurs de cette valeur souterraine, aux damnés de l'enfer géologique, — c'est ce qu'un curé de l'économie politique, garanti dans sa chaire contre toute contradiction, peut seul se permettre de soutenir.

C'est leurs chiffres en main, au moyen de leurs propres statistiques, que l'on démontre aux bourgeois que la dîme et la corvée patronales laissent bien loin derrière elles la dîme et la corvée féodales. Et, devant les *six heures six minutes* sur douze que l'ouvrier de la grande industrie est contraint de travailler *gratuitement* pour son employeur ; devant les *cinquante-cinq pour cent* de son produit net qu'il est réduit à abandonner au patron, il se rencontre un stipendié de ces bourgeois pour affirmer sérieusement : « Ceci n'est pas seulement juste, ceci est la justice ! »

Loin de nous cependant toute velléité d'indignation. Nous savons que, selon les temps et les milieux, il y a

justice et justice, comme il y a fagot et fagot ; et nous nous expliquons qu'à force de vivre de vols, la classe au nom de laquelle et pour laquelle professe M. Beaulieu soit arrivée non seulement à voler innocemment comme le tigre tue et comme la ciguë empoisonne, mais à voir dans la fin de ces vols, qui font loi, l'abomination de la désolation.

Pour nous indigner, ensuite, il faudrait qu'à propos des origines de la propriété capitaliste, M. Paul Leroy-Beaulieu ne nous ait pas exposé ce que lui et ses pareils entendent par justice.

La justice, pour notre professeur, c'est d'abord la *prescription*.

Un sol existe, dont les produits minéraux, végétaux et animaux sont, comme l'air et comme la lumière, une condition *sine quâ non* de toute existence humaine. Ce sol, véritable patrimoine de l'humanité passée, présente et future, a été approprié par quelques-uns à leur profit exclusif, c'est-à-dire volé, le plus souvent avec accompagnement de meurtre. Mais, comme ce vol remonte à plusieurs siècles, le droit des dépossédés, des descendants de ces dépossédés, se trouve *prescrit*. Et les voleurs, ce seraient eux, s'ils tentaient de rentrer dans cet héritage *premier* dont ils ont été dépouillés.

Il y avait, sans remonter aussi loin, des biens d'Eglise, c'est-à-dire dont le clergé n'était que dépositaire et qui, accumulés entre ses mains — infidèles — par la charité d'une longue suite de donateurs, étaient la propriété des pauvres. Ces biens, sous prétexte de supprimer la main-morte, les pères ou grands-pères des bourgeois d'aujourd'hui se les sont partagés sans que — l'expression est de la *République Française* — les pauvres d'alors « en aient eu miette ». Mais, comme il y a de cela quatre-vingt-dix ans, — la prescription aidant, — la propriété bâtie sur ce vol est tout ce qu'il y a de plus légitime. Et les voleurs, ce serait la classe entière des pauvres qui s'aviseraient de remettre la main sur leurs biens subtilisés, — et subtilisés pendant

qu'ils étaient aux frontières, déchirant contre l'Europe coalisée la cartouche révolutionnaire.

Il y avait, — toujours vers la même époque et dans des époques antérieures, — des biens communaux, c'est-à-dire communs de propriété et communs d'usage. Sous un prétexte ou sous un autre, par un moyen ou par un autre, seigneurs de la terre et seigneurs du capital ont converti ce domaine public en domaine privé, tout ce qu'il y a de plus privé. Mais comme des années, beaucoup d'années, ont passé sur ce nouveau vol, qui est à la base de la propriété bourgeoise, ce vol, *prescrit* par les juristes de la bourgeoisie, fait droit contre les volés d'alors et leur descendance.

Une pareille justice, qui fait mieux que de s'accommoder, qui se compose de cette série de vols séculaires, est évidemment conforme à l'ordre bourgeois qui, plus logique, n'attend même pas que la barbe ait blanchi à nos voleurs quotidiens du produit du travail ouvrier pour en faire des propriétaires légitimes. Et elle ne saurait cadrer avec notre ordre collectiviste, dans lequel, quel que soit son âge, le vol reste le vol et oblige à restitution.

Pour M. Paul Leroy-Beaulieu, la justice est encore le *hasard*.

Voici un terrain ou un immeuble qui, par suite d'un marché nouvellement établi ou d'une rue récemment percée, se trouvera *valoir* trois fois plus qu'il n'a coûté à son propriétaire. Sous prétexte que, pour des causes également sociales, d'autres immeubles ou d'autres terrains pourront perdre de leur valeur d'achat, notre professeur trouve juste que la *plus-value* ainsi créée socialement soit empochée individuellement.

C'est par centaines de millions que sont ainsi produites annuellement, par les nécessités de la vie sociale, des *valeurs* qui, en même temps qu'elles profitent exclusivement à quelques membres de la société, se traduisent pour d'autres, pour les non-possédants, par une augmentation de fermage ou de loyer.

Mais, sans s'inquiéter de ces derniers, la justice de M. Paul Leroy-Beaulieu trouve son compte à ce « malheur » des uns compensé par ce « bonheur » des autres. Et nous devons reconnaître qu'il ne saurait en être de même dans notre société assez inique pour dégager les individus, tous les individus, de ces *plus-values* et de ces *moins-values* sociales qui passeraient aux profits et pertes de la société toute entière.

Pour notre professeur enfin, la justice, c'est le *monopole*.

Un homme, par cela seul qu'il aura fait faire un pas à la science de ses devanciers, c'est-à-dire qu'aura abouti entre ses mains la longue accumulation d'efforts et de recherches de milliers et de milliers d'hommes, a le droit de faire, de ce qu'il appelle improprement « sa » découverte, un moyen d'exploiter ses semblables.

L'acier Bessemer, par exemple, que M. Bessemer n'a pu obtenir que grâce à la physique et à la chimie telles qu'elles avaient été constituées par je ne sais combien de Volta et de Lavoisier, appartient en propre à M. Bessemer qui a pu justement mettre son usage au prix de 25 millions.

Ainsi le veut la justice, — à la mode bourgeoise, — laquelle veut également que, pour avoir aventuré un demi-milliard de capitaux dans le percement de l'isthme de Suez, où d'autres, des milliers de travailleurs blancs et jaunes, ont laissé leur vie, un certain nombre de capitalistes aient éternellement la propriété exclusive ou le monopole du canal égyptien, avec les tonnes d'or qu'il rapporte et qu'il rapportera de plus en plus.

Ainsi définie, je le répète, la justice de M. Paul Leroy-Beaulieu n'a incontestablement rien à voir avec le collectivisme qui en est la négation absolue.

Avec la propriété collective ou sociale, et avec la production et le commerce socialisés, adieu *monopole*, adieu *hasard*, adieu *prescription*, adieu le vol sous toutes ses formes ! A la source du bien-être, — acces-

sible en revanche à tous, — plus rien... que le travail ; le travail dont les nouvelles applications scientifiques ou augmenteront la productivité ou réduiront la durée ; le travail qui laissera à l'ensemble des travailleurs ou à la société le bénéfice des agissements ou des progrès sociaux ; le travail sans risques, parce que organisé et universalisé.

Que la justice bourgeoise, — cette *catin*, — n'y trouve pas plus son compte que les autres catins qui se nomment plus simplement Adèle ou Paméla, c'est ce que nous proclamons une fois de plus. Mais l'humanité y trouvera le sien, — et cela nous suffit.

Le Collectivisme et l'Utilité

« L'homme ne vit pas seulement de justice, mais de pain », a dit textuellement M. Paul Leroy-Beaulieu. Et c'est au nom de ce pain à assurer à l'humanité qu'il a combattu le collectivisme, inconciliable, d'après lui, avec l'utilité ou l'intérêt général.

Pour notre professeur, loin d'augmenter, le pain ou les moyens de consommation diminueraient par la transformation économique que représente l'ordre collectiviste.

Sans se laisser arrêter par la peur d'un immense éclat de rire, il a, lui savant ou prétendu tel, affirmé gravement à son auditoire que les travailleurs auraient d'autant moins à manger qu'ils recevraient, au lieu des *quarante-cinq centièmes* de leur production, comme aujourd'hui, les *cent centièmes* ou le *tout* ; que la production serait d'autant moindre qu'il n'y aurait plus de classe parasite et que tout le monde serait, — par la suppression des rentes, bénéfices, profits et autres vols, — mis dans la nécessité de produire pour consommer ou pour vivre.

Et pourquoi cette diminution abracadabrante de la production ?

Parce que sous le régime collectiviste « disparaîtrait l'initiative individuelle qui est le grand excitant au travail ».

L'explication vaut l'affirmation.

« L'excitant au travail » disparaissant avec le patronat, c'est-à-dire les ouvriers d'autant moins ardents à

travailler, qu'au lieu de produire pour un maître, ils produiraient pour eux-mêmes !

Ce serait à croire à une gageure.

Ce qui est vrai, — et ce que Paul Leroy-Beaulieu sait aussi bien que nous, s'il ne l'enseigne pas, parce qu'il est payé pour enseigner le contraire, — c'est que le salariat, qui ne laisse place à aucune proportionnalité entre le travail accompli et le prix de ce travail, est le tombeau de l'initiative individuelle, laquelle sera portée à son maximum lorsque le travail, perdant son caractère de marchandise, sera rétribué par son produit.

Aujourd'hui qu'il est payé à la journée et que les jours sans travail sont des jours sans salaire et sans pain, *l'intérêt du travailleur est de produire le moins possible dans le plus de temps possible*, seul moyen dont il dispose de réduire la période toujours plus longue des chômages.

C'est ainsi — des enquêtes parlementaires l'ont établi — que, dans les *trade's unions* d'Angleterre, des mesures coërcitives ont souvent, — et avec raison, — été prises contre les ouvriers qui « abattaient » trop de besogne, et qui enlevaient ainsi, avec le travail, le pain de la bouche d'un certain nombre de leurs camarades.

Sans revêtir partout — j'ajouterai malheureusement — cette forme consciente, la tendance générale des salariés à ne pas faire en un jour l'ouvrage de deux, afin de doubler la paie, est incontestable. La preuve en est : 1° dans le nombre des surveillants qui va toujours augmentant ; 2° dans les efforts des employeurs pour substituer, partout où la chose n'est pas encore impossible, le travail à la tâche au travail à la journée.

Quant à l'accroissement de productivité du travail, lorsqu'il cessera d'être le travail au bénéfice d'autrui, on en aura une idée par le petit fait suivant, sur lequel tous les historiens bourgeois ont eu bien soin de faire le plus absolu silence.

C'était en 1848, au lendemain du 24 février. La maison Cail avait trouvé très patriotique de jeter sur

le pavé un certain nombre de ses ouvriers, sous prétexte de « manque de travail ». Les esclaves blancs de l'atelier en question savaient à quoi s'en tenir sur le véritable mobile de cette mesure, et comme ils avaient des fusils, — ce qui est encore le moyen le plus sûr de se faire écouter, — ils obtinrent du gouvernement provisoire deux choses : l'expropriation, moyennant une indemnité à payer plus tard, de leurs employeurs, et, en attendant, la libre disposition de l'atelier, étant donné que, pour chaque machine livrée, les Cail continueraient à prélever « leur profit » comme précédemment.

Nous étions loin, comme on le voit, de l'atelier social qui, avec le capitaliste individuel, supprime tout prélèvement sur le travail. Mais, par cela seul que le produit de leurs efforts, défalcation faite du profit ordinaire, était, dans cet atelier mixte, assuré aux travailleurs, la productivité se trouva augmentée dans une proportion telle que jusqu'aux journées de juin, — où la dernière paye se fit à coups de crosses de fusil par les « bouchers » de Cavaignac, — chaque ouvrier toucha par mois en sus de son salaire habituel un boni de plus de cent francs.

Cette expérience valait la peine d'être invoquée ; mais, sans m'y arrêter davantage et pour revenir à mon sujet ou à ma « leçon », je dirai à M. Paul Leroy-Beaulieu que l'abolition du salariat ne sera qu'une des causes de l'augmentation de la production, appelée dans l'ordre nouveau à décupler sous l'empire des modifications suivantes :

1° Rentrée dans la classe productive, qui sera toute la société, des improductifs d'aujourd'hui, qui se comptent par millions : domestiques, actionnaires, rentiers, soldats, prêtres, etc.

2° Transfert à la production utile (blé, viande, vin, etc.) des centaines de milliers de bras, des centaines de millions de capitaux consommés actuellement dans la production de luxe pour la satisfaction de tous les caprices et de toutes les fantaisies d'une poignée de repus insatiables ;

3° Transfert, à la production conservatrice de l'humanité, de toutes les forces humaines et non humaines de travail accaparées par la production destructive (canons, mitrailleuses, fusils, poudre, etc.) ; sans compter la suppression des chômages, des grèves, des crises *pléthoriques* ; la substitution de la culture scientifique et intensive du sol nationalisé à la culture empirique et *phtisifiante* du paysan besogneux ; la conversion en force motrice, par le moyen de l'électricité, des cours d'eau, des marées, — ce qui n'est possible que socialement, etc., etc.

C'est-à-dire que l'appropriation et la production sociales, qui constituent tout le collectivisme, ne sont pas seulement utiles, mais nécessaires. C'est la vérité de Pascal qui « nous commande plus impérieusement qu'un maître, parce que, si en désobéissant à celui-ci on risque d'être battu, en désobéissant à celle-là on est un sot ».

Le Collectivisme et la Liberté

Me voici arrivé à la troisième — et capitale — objection de M. Paul Leroy-Beaulieu contre le collectivisme : la liberté menacée, « sinon dans l'intention de ses auteurs » (notre professeur a bien voulu nous traiter en *liberticides malgré nous),* du moins « par les nécessités du système ».

M. Clemenceau ne s'exprimait pas autrement lorsque, se refusant à voir les couvents et les casernes qui encombrent la société d'aujourd'hui, il accusait les conclusions collectivistes de notre congrès de Marseille de tendre à l'*encasernement* et à l'*encouventement* de l'humanité.

Cette menace à la liberté, — à cette liberté qui existe de moins en moins pour l'immense majorité ouvrière, — est le grand cheval de bataille de tous les bourgeois, qu'ils jouent au savant ou à l'homme d'Etat, ou qu'ils s'enferment, — selon l'expression de Lafargue, — dans leur unique fonction sociale de fabricateurs de *guano* humain.

Mais, à la différence de ces derniers qui ne sont pas obligés de raisonner — ou de déraisonner — leur affirmation, M. Paul Leroy-Beaulieu, ne serait-ce que pour avoir l'air de « gagner son argent », a dû préciser et indiquer les points sur lesquels l'ordre collectiviste blesserait à mort la liberté.

Ce qui nous permettra de le confondre et de confondre, avec lui et en lui, la classe entière dont il n'est que l'écho articulé.

Persistant à s'inspirer exclusivement de Schaeffle, qu'il suit pas à pas, avec la servilité d'un caniche, notre professeur trouve une première « menace pour la liberté » dans la difficulté de distinguer les « moyens de consommation », — appelés à rester propriété individuelle, — des « moyens de production », destinés à devenir propriété collective ou sociale.

Étant donné, par exemple, une aiguille, moyen de consommation si je la fais servir uniquement à mon usage personnel, comment empêcher, sans vexation, sans violence contre les personnes, qu'elle ne serve entre mes mains à « raccommoder à titre onéreux » les vêtements du voisin et ne devienne ainsi un moyen de production et de profit ?

Comment empêcher, sans mesures inquisitoriales, cette infraction ou cette fraude, ô le plus naïf — ou le plus roué — des professeurs ?

Mais simplement *en ne l'empêchant pas.*

Est-ce qu'on a eu besoin de vous défendre de faire vous-même vos souliers, vos chapeaux, pour vous amener à passer par le cordonnier et par le chapelier ? N'a-t-il pas suffi, pour annuler « en fait » cette liberté que vous possédiez « en droit », que vous ayez un intérêt, un avantage à ne pas vous chausser et à ne pas vous coiffer vous-même ?

Eh bien ! il n'en sera pas autrement de la « liberté » de l'aiguille qui, dans l'ordre collectiviste, pourra être aussi intégrale que possible, sans que personne ait l'idée d'en user pour se faire « raccommoder à titre onéreux » par le voisin, « parce que ce serait trop onéreux », parce que l'atelier social, comme le chapelier et le cordonnier d'aujourd'hui, satisfera aux besoins de réparation dans des conditions de bon marché et de rapidité impossibles à l'aiguille individuelle.

Même liberté pour le cidre, — puisque cidre il y a eu dans la leçon de M. Leroy-Beaulieu, — que chacun pourra à sa fantaisie fabriquer en chambre, avec ces moyens de consommation que sont les pommes, sans

que pour cela il en soit jamais fabriqué pour la vente ou l'exploitation commerciale du public, *parce qu'au prix où sera le cidre social, on serait sûr de ne pas trouver d'acheteur pour le cidre privé.*

Les autres « menaces pour la liberté », découvertes par M. Leroy-Beaulieu dans la solution collectiviste, sont moins sérieuses encore, s'il est possible. Elles ont trait :

1° A l'instrument de travail ;

2° Au domicile.

Il paraît que les ouvriers « ne posséderont pas plus qu'aujourd'hui les instruments de travail » du moment qu'ils ne les posséderont que collectivement, sous la forme sociale.

Jusqu'à présent, on avait cru que les porteurs de *deniers* d'Anzin étaient bien propriétaires de ces mines, comme les actionnaires du Creusot étaient propriétaires de ces hauts-fourneaux. Actionnaires et porteurs de deniers le croyaient eux-mêmes et trouvaient dans les millions empochés chaque année des millions de preuves de la chose. Erreur ! profonde erreur ! Du moment qu'il existe une « raison sociale » de leur propriété commune, tous les bénéfices réalisés n'y font rien, ce sont des non-propriétaires, des prolétaires, tout ce qu'il y a de plus prolétaires. Prolétaires, les Perier ! Prolétaires, les de Witt ! Prolétaire, Thiers lui-même, de son vivant !

Va pour « prolétaires » d'ailleurs, — nos millions de salariés à 2 fr. 73 en moyenne par jour étant tout prêts a s'accommoder d'un prolétariat à la Thiers, à la de Witt et à la Perier.

M. Paul Leroy-Beaulieu ne s'en tient pas là. Pour lui, les ouvriers qui cherchent leur affranchissement dans le triomphe du collectivisme, seront, apres ce triomphe, « tout aussi dépendants » que par le temps qui court.

Au lieu de dépendre d'un patron qui dispose du travail, — c'est-à-dire de la vie même de ceux qui vivent exclusivement de travail, — ils ne dépendront que d'eux-mêmes.

Au lieu de subir des règlements d'atelier, qui ne représentent que le « bon plaisir » du maître, et sont dirigés contre eux, c'est eux qui les feront à leur avantage.

Ils éliront et révoqueront les chefs de travaux, contre-maîtres, ingénieurs, etc., qu'ils recontrent actuellement comme autant de gardes-chiourmes des bagnes dans lesquels les jette la faim.

Les machines dont l'introduction ou le perfectionnement en régime capitaliste se traduit pour eux par la suppression, avec le travail, de tous moyens d'existence, ne feront, une fois socialisées ou *désindividualisées*, — ce qui est tout un, — que réduire leur temps de travail en augmentant la productivité de ce travail qui leur reviendra tout entière, défalcation faite des charges sociales ou des frais généraux de la société.

Mais tout cela, — pour l'anti-collectivisme de notre professeur, — loin d'être la liberté accrue, sera l'anéantissement du peu de liberté de l'heure présente.

Il paraît d'autre part que le domicile, qui est libre, tout ce qu'il y a de plus libre aujourd'hui, pour les travailleurs réduits par la misère à s'entasser dans d'immenses bâtisses sans air et sans lumière qui font trembler les classes riches pour la santé publique, — lisez : leur propre santé, — il paraît que ce domicile deviendra une prison, du jour où, enlevés aux spéculations homicides de M. Vautour, les logements seront devenus, par l'appropriation sociale de tous les immeubles, un service public.

Ce service pourra revêtir deux formes : soit que, rangés parmi les objets de consommation, les logements soient mis par la société à la disposition des consommateurs au prix de revient (entretien et reconstruction) ; soit que, considérés comme moyens de production, comme annexes des ateliers, ils soient répartis entre les travailleurs d'après leur travail particulier et ses exigences de temps et de lieu, — comme le sont aujourd'hui les ministères, les préfectures et les sous-préfectures, entre les travail-

leurs ?! » ministériels, préfectoraux et sous-préfectoraux.

C'est dans cette baisse de 90 0/0 sur les loyers ou dans l'assimilation des travailleurs de la société collectiviste aux Gambetta, Brisson et autres Floquet de l'heure présente, que M. Leroy-Beaulieu voit « la fin de la liberté du domicile ».

Le propriétaire — pour le *libertairisme* de notre professeur — est la condition *sine quâ non* de la liberté du locataire, comme le patron est la condition *sine quâ non* de la liberté du patronné ou du salarié. Adieu patron et propriétaire, — adieu la liberté !

Ce n'est pas sans effort que l'on se résigne à répondre à de semblables paradoxes.

Et n'était le public ouvrier, que l'on ne saurait trop armer contre les âneries bourgeoises, je me serais contenté de rappeler qu'avant d'être professeur *Josse* Leroy-Beaulieu est *orfèvre*, c'est-à-dire propriétaire et patron, et de plaindre le Collège de France, où des fumisteries de ce calibre tiennent lieu de critiques et passent pour de la science.

Le Collectivisme et la Famille

Un autre grief du même académicien contre la transformation collectiviste est le coup mortel qu'elle porterait, paraît-il, à la famille, à cette famille pour laquelle, d'après Schaeffle, « nous tiendrions à affirmer notre respect ».

Pour que les collectivistes, M. Paul Leroy-Beaulieu, se préoccupassent de concilier l'individualisme familial d'aujourd'hui — ou d'hier — avec l'appropriation collective des moyens de production et d'échange, il faudrait qu'ils eussent rompu avec leur matérialisme historique.

Toute l'évolution de notre espèce nous montre partout et toujours les rapports dits familiaux déterminés par la forme ou les conditions de la propriété et variant avec elles.

Lorsque le sol est possédé en commun par la tribu, il n'y a pas de famille en dehors de la tribu, qui est père et mère de tous les enfants et pourvoit en commun à leur conservation et à leur développement.

A la propriété individuelle basée, comme à Rome, sur le droit d'user et d'abuser, — *jus utendi et abutendi* — correspond la famille romaine avec le droit de vie et de mort du mari sur la femme, du père sur les enfants.

La propriété féodale donne lieu à la famille féodale : droit d'aînesse, deshérédation des filles, etc.

La propriété bourgeoise de l'heure présente, tempérée dans une certaine mesure par l'expropriation pour

cause d'utilité publique et autres servitudes légales, a pour corollaire la famille tempérée par la séparation de corps, sinon le divorce, par l'alimentation et l'instruction obligatoire de l'enfant, etc.

Et vouloir que de la nouvelle propriété collective ou sociale, une fois établie, ne se dégage pas tout un ensemble de rapports nouveaux entre les éléments constitutifs de la famille, — c'est-à-dire l'homme, la femme et l'enfant, — ce serait bâtir sur un miracle, dont nous ne voudrions à aucun prix, qui plus est.

Pour que, — d'autre part, — involontairement ou non, — le collectivisme soit appelé, comme le prétend M. Paul Leroy-Beaulieu, à détruire la famille, il faudrait que la famille ne se détruisît pas elle-même un peu chaque jour dans le milieu actuel.

Depuis que la femme, transformée en ouvrière, a été prise dans l'engrenage de la grande industrie; depuis que l'enfant l'a suivie dans ce rôle d'*outil à meilleur marché*, — ou de servant d'outil, — que reste-t-il du foyer domestique ouvrier? Rien, ou, pis encore, les inquiétudes et les privations. La maternité même a été, dans la mesure du possible, interdite, — dans le prolétariat, — à la mère dont les *crèches* et les asiles ont été « charitablement » appelés à libérer la force-travail, pour le plus grand profit de la production capitaliste. Sans compter qu'au travail de jour vidant le berceau s'est ajouté le travail de nuit vidant le lit conjugal et ne laissant ainsi subsister de la famille que les charges : logis, vêtements, nourriture, etc.

Tuée en bas par l'industrialisme ne voulant connaître ni sexe, ni âge, la famille survivrait-elle du moins en haut, dans la classe dont les capitaux surgissent de cette dislocation du ménage ouvrier? Pas davantage. De plus en plus, parmi ceux qui « sont nés avec une cuiller d'argent dans la bouche », toutes les fonctions qui composent normalement la famille sont accomplies par des étrangers et à prix d'argent.

Etrangère et salariée, la nourrice qui donne à l'enfant son lait et son sommeil !

Etrangères et salariées, la ou les « bonnes » qui habillent, nettoient, font manger et promènent monsieur Bébé !

Etrangers et salariés, le précepteur qui devra lui ouvrir la vie intellectuelle, et les divers professeurs qui lui enseigneront, — moyennant finances, — tout ce qu'ignorent le plus souvent maman et même papa !

La famille riche, — qui seule a encore un semblant d'existence, — n'est plus elle-même qu'une *caisse* fournissant aux besoins physiques et moraux de l'enfant, satisfaits de plus en plus en dehors d'elle.

Mais, en fût-il autrement, que nous n'en porterions pas moins allègrement le deuil de l'institution familiale, dont la raison d'être va diminuant au fur et à mesure du développement de la vie sociale.

A un moment de notre espèce, la famille, qui était toute la société, devait pourvoir à tout. C'était elle qui de l'enfant faisait un homme. Elle était l'intermédiaire obligée et unique entre l'humanité disparue et l'humanité renaissante qui ne pouvait bénéficier que par elle des connaissances acquises. Dès aujourd'hui, au contraire, c'est socialement, par les écoles publiques, que les jeunes générations sont mises en contact, en relation, avec la longue série des ascendants. La femme, d'autre part, qui n'existait autrefois que par la famille, qui, si elle lui était une prison, lui était en même temps un rempart contre un milieu ennemi ; la femme, dès aujourd'hui, quoique d'une façon absolument rudimentaire et insuffisante, rencontre dans la société des moyens d'existence personnelle qu'il ne s'agit plus que de développer. C'est-à-dire que le rôle protecteur de la famille a disparu pour elle, ne laissant plus place qu'au rôle oppressif.

C'est ce bagne domestique, — que représente exclusivement la famille moderne pour la femme, — que, contrairement à Schaeffle, les collectivistes espèrent bien voir entraîné dans la chute du bagne capitaliste qu'est l'atelier individualisé. Il s'agit d'en finir avec les servitudes de l'alcôve et du foyer, tout aussi dures

et plus humiliantes que les servitudes de l'usine ou de la mine. Et tel sera l'effet de l'ordre nouveau que nou poursuivons, — qu'on n'en doute pas.

Lorsque, par la désindividualisation des moyens de production, le bien-être par le travail aura été mis à la portée de tous et de toutes, les services privés de l'heure présente qui immobilisent un domestique de plus en plus nombreux (2,355,372 individus des deux sexes en 1872) ou enferment la femme dans le pot à mettre au feu ou à vider, en la domestiquant elle-même, se transformeront naturellement et fatalement, — parce qu'il ne se trouvera plus personne assez dénué de ressources et de ressort pour s'y prêter, — en services publics auxquels pourront être appliquées la division du travail, la machine et la vapeur, en attendant l'électricité, avec les conséquences obligées d'une vie meilleure, à meilleur marché, et surtout véritablement libre.

Que sont les hôtels, pensions, cercles, etc. d'aujourd'hui, par lesquels la liberté des classes riches remplace de plus en plus l'*at home* obligatoire des pauvres, sinon un embryon, — très imparfait, — du régime nouveau, éminemment émancipateur, auquel nous tendons?

Liberté et dignité des rapports sexuels débarrassés de leur côté économique ou mercantile, égal développement musculaire et cérébral de l'enfant, de tous les enfants, et consommation aussi large qu'indépendante, tous ces *desiderata* seront réalisés, pour tous et pour toutes, par la grande famille humaine que constituera la société réconciliée dans la communauté de la propriété et du travail. Alors qu'ils sont inabordables par la petite société qu'est la famille individuelle, cette famille-prison, — et prison-cellulaire, — que la superficialité d'un Beaulieu, juchée sur les préjugés d'un Schaeffle, peut seule entourer de « nos respects. »

Non pas, — répétons-le, — que nous ayons à la détruire en portant directement la pioche dans cet abri séculaire de notre espèce.

Mais de même que, arrivé à un certain degré de dé-

veloppement, la séparation se fait entre l'embryon humain et la matrice maternelle devenue insuffisante, de même se fera la séparation entre l'humanité développée et la matrice familiale incapable de la contenir plus longtemps sans l'étouffer.

Pithiviers, imp. L. GAUTHIER.

BIBLIOTHÈQUES SOCIALISTES A PRIX FIXES[1]

Bibliothèque à 12 francs

G. Deville. — *Principes socialistes*, 1 vol.
Georges Renard. — *Le régime socialiste*, 1 vol.
Jean Jaurès. — *Action socialiste* (1re série), 1 vol.
J. Destrée et É. Vandervelde. — *Le socialisme en Belgique*, 1 vol.
C. de Paepe. — *Les services publics*, 2 fortes brochures.
Henri Brissac. — *Pour et contre le collectivisme.*
É. Vandervelde. — *Les noces d'or du socialisme international.*

Bibliothèque à 25 fr. (française)

G. Deville. — *Capital de K. Marx*, *résumé*, 1 vol.
A Menger. — *Le droit au produit intégral du travail*, avec une préface de Ch. Andler, 1 vol.
É. de Laveleye. — *Le socialisme contemporain*, 1 vol.
A. Schaeffle. — *La quintessence du socialisme.*
G. Deville. — *Principes socialistes*, 1 vol.
G. Renard. — *Le régime socialiste*, 1 vol.
J. Destrée et É. Vandervelde. — *Le socialisme en Belgique*, 1 vol.
Jean Jaurès. — *Action socialiste* (1re série), 1 vol.
Ch. Baggio. — *Catéchisme de l'ouvrier.*
Congrès général des organisations socialistes françaises (décembre 1899), 1 vol.
Recueil des lois ouvrières (Union des Syndicats du département de la Seine), 1 vol.

1. Ajouter 0 fr. 60 pour le port.

BIBLIOTHÈQUES SOCIALISTES A PRIX FIXES[1]

Bibliothèque à 25 francs

(Française et Étrangère)

GABRIEL DEVILLE. — *Principes socialistes.*
JEAN JAURÈS. — *Action socialiste* (1re série).
J. DESTRÉE et E. VANDERVELDE. — *Le socialisme en Belgique.*
Congrès général des organisations socialistes françaises (décembre 1899), 1 vol.
Recueil des lois ouvrières (Union des Syndicats du département de la Seine), 1 vol.

et l'un des groupes suivants :

Fabian Society, Tracts and leaflets.
Forecasts of the coming century, by a decade of writers (W. MORRIS, R. SMART, etc.
SIDNEY WEBB. — *Socialism in England.*
WILLIAM MORRIS, H.-M. HYNDMANN. — *A Summary of the principles of socialism.*
B. POTTER. — *The cooperative movement in Great Britain.*

Handbuch für Sozialdemokratische Waehler.
BEBEL. — *Unsere Ziele.*
K. KAUTSKY. — *Das erfurter Programm.*
Protokolle der Parteitage zu Halle, Berlin, Koeln, Gotha, Hamburg, Stuttgart, Hannover.
E. BERNSTEIN. — *Die Voraussetzungen des Sozialismus.*
K. KAUTSKY. — *Bernstein und das sozial-democratische Programm.*

La *Société nouvelle de librairie et d'édition* constituera par la suite de nouvelles Bibliothèques à prix fixes, où entreront les publications les plus récentes.

1. Ajouter o fr. 60 pour le port.

Guesde, Jules
Le collectivisme au
Collège de France

